

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la session ordinaire tenue le 4 juin 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 15-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce cinquième jour du mois de juin de l'an deux mille dixhuit.

Stéphane Giguère Directeur général